



## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 12 février 2008 à Gerbéviller

Etaient réunis sous la présidence de Jean-Marie GRAVIER : membres titulaires : 39, présents (titulaires ou suppléants) : 33  
Nombre de votants : 32

<b>Essey la Côte</b>	M. Denis FERRY	M. Roger BOULAY
<b>Fraimbois</b>	M. François GENAY	M. Daniel LOPPION
<b>Franconville</b>	M. Bernard VAUTRIN	M. Michel THOMAS
<b>Gerbéviller</b>	M. Bernard SENE	M. Fabrice JACQUOT
	M. Daniel GERARDIN	
<b>Giriviller</b>	M. Olivier SIMON	
<b>Haudonville</b>	M. Jean-Marie GRAVIER	M. Michel GRAVIER
<b>Lamath</b>	M. Bernard GENAY	
<b>Magnières</b>	M. Pascal BURGAIN	M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK
<b>Mattexey</b>	M. Jean-Marc FLEURENCE	M. Rémi VUILLAUME
<b>Moriviller</b>	M. André FERRY	M. Jean-Marie GEOFFROY
<b>Moyen</b>	M. Camille THOMASSIN	
<b>Remenoville</b>	Mme Jeanne VIRIAT	
<b>Seranville</b>	M. Hubert HAGNIEL	Mme Maryse SOITIN
<b>Vallois</b>	M. Pierre MANGEOLLE	M. Philippe HENRY
<b>Vathiménil</b>	M. Jean-Marie LECLERE	M. Claude ANDRE
<b>Vennezey</b>	M. Rémy BERGE	Mme Françoise BALLAND
<b>Xermaménil</b>	M. Laurent GELLENONCOURT	M. Alain SALVI
	M. Bruno MATHIEU	

### Absents excusés :

Messieurs : Alain BALLY (Remenoville), Jean ALBERT (Xermaménil)

Mesdames : Bernadette GAUCHE (Haudonville), Agnès LASSIETTE (Lamath), Marie-Jeanne CHATEAU (Magnières)

### Assistaient également à la séance :

Brigitte BUGNOT (Vathiménil), Florence AGUERRECHE (secrétaire-comptable), Vincent LETICHE (agent de développement local) et Virginie CONTAL (directrice).

\*

\* \*

### 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 12 décembre 2007 à Lamath

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du dernier Conseil Communautaire.

***Délibération n°01/2008 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 12 décembre 2007 à Lamath***  
***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 12 décembre 2007 à Lamath tel qu'il lui est présenté.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## 2) Compte Administratif du budget général 2007

P. MANGEOLLE présente les différents comptes de dépenses et de recettes du compte administratif du budget général 2007.

D. LOPPION pense qu'il serait bon d'isoler les dépenses dédiées aux actions, des dépenses de gestion courante, de façon à rendre plus lisible les actions menées par la communauté de communes.

J.M. GRAVIER rappelle que l'objectif est que la fiscalité serve à la réalisation d'actions. Le montant pour l'année 2007 (actions « culture », « habitat », « paysages », « vallées », cotisation aux organismes rendant des services sur le territoire, plateformes déchets verts et agir sport) représente environ 108 000 €.

Il sera réfléchi à une présentation de type « analytique » pour l'année prochaine.

B. VAUTRIN remarque le peu de consommation sur la ligne « ravalement de façades » et pense qu'il serait bon de réfléchir à une évolution du règlement.

L. GELLENONCOURT répond qu'à l'avenir, le conseil général va imposer des règles plus contraignantes. En effet, le Conseil Général estime que ce n'est plus du rôle des collectivités de financer du ravalement de façades (cette aide existant depuis de nombreuses années). Par contre, il est favorable à la poursuite d'une aide dans la mesure où celle-ci apporte un réel « plus » à l'opération intégrant des critères plus exigeant.

Le groupe de travail devra réfléchir à l'évolution du règlement, peut-être en augmentant le montant de la subvention afin de la rendre plus attractive.

M. GERARDIN demande des précisions sur les recettes relatives à l'action « coopération avec le Mali », qui n'apparaissent pas.

J.M. GRAVIER répond que les demandes de subventions ont été effectuées en fin d'année 2007 et qu'elles seront versées dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

D. LOPPION demande pourquoi il a été transféré une enveloppe du budget général vers le budget « ordures ménagères » pour financer les plateformes de déchets verts.

F. GENAY rappelle la décision prise l'année dernière en ce sens, s'agissant d'un investissement exceptionnel et afin de ne pas augmenter davantage la redevance « ordures ménagères » des administrés.

D. LOPPION demande s'il ne faut pas s'inquiéter du déficit d'investissement. Il est répondu que le déficit est à relativiser compte-tenu des restes à réaliser en recettes et que la section d'investissement est toujours déficitaire (alimenté d'une part par la dotation aux amortissements et par un virement de la section de fonctionnement).

### Délibération n°02/2008 : Compte Administratif 2007 / Budget général

*L'assemblée délibérante, vote le Compte Administratif de l'exercice 2007 et arrête ainsi les comptes :*

#### Investissement :

<i>Dépenses :</i>	<i>Prévues :</i>	<i>89 872,00</i>
	<i>Réalisées :</i>	<i>83 490,94</i>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>2 000,00</i>

<i>Recettes :</i>	<i>Prévues :</i>	<i>89 872,00</i>
	<i>Réalisées :</i>	<i>38 048,81</i>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>17 670,00</i>

#### Fonctionnement :

<i>Dépenses :</i>	<i>Prévues :</i>	<i>313 787,00</i>
	<i>Réalisées :</i>	<i>230 566,57</i>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>10 805,00</i>

<i>Recettes :</i>	<i>Prévues :</i>	<i>415 221,00</i>
	<i>Réalisées :</i>	<i>419 264,06</i>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>8 067,00</i>

#### *Résultat de clôture de l'exercice :*

<i>Investissement :</i>	<i>- 45 442,13 €</i>
<i>Fonctionnement :</i>	<i>188 697,49 €</i>
<i>Résultat global :</i>	<i>143 255,36 €</i>

#### *Délibération adoptée par :*

- 30 voix pour*
- 1 abstention : D. LOPPION (Frambois)*

### 3) Affectation des résultats 2007

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- le déficit d'investissement au compte 001 = 3 165,70 – 48 607,83 = 45 442,13 €.
- le déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser au compte 1068 soit 45 442 € + 2 000 – 17 670 = 29 772,13 €.
- l'excédent de fonctionnement au compte 002 = 161 164,72 + 27 532,77 – 29 772,13 (1068) = 158 925,36 €.

#### Délibération n°03/2008 : affectation des résultats / Budget général

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GRAVIER, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, le 12 février 2008.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 27 532,77 €  
- un excédent reporté de : 161 164, 72 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 188 697,72 €.

- un déficit d'investissement de : 45 442,13 €  
- un excédent des restes à réaliser de 15 670 €

Soit un besoin de financement de : 29 772,13 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2007 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2007 : EXCEDENT 188 697,49 €  
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 29 772,13 €  
Résultat reporté en fonctionnement (002) 158 925,36 €.

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 45 442,13 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 4) Vote des taux de fiscalité 2008

J.M. GRAVIER propose, comme annoncé lors du DOB, une hausse de l'ensemble des 4 taxes de 2 %.

#### Délibération n°04/2008: Vote des taux de fiscalité pour l'année 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote les taux de fiscalité pour l'année 2008 comme suit :

2007	Tx 2008	Produit 2008	Tx 2007
T. Habitation	1,13	32 973,40	1,11
T. Foncier Bâti	1,47	28 694,40	1,44
T. Ffoncier Non Bâti	3,32	11 679,76	3,26
T. Professionnelle	1,36	12 934,96	1,33
		86 282,52	

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 5) Budget Primitif 2008

J.M. GRAVIER présente les différentes lignes du budget primitif 2008 et rappelle qu'il y aura possibilité de le modifier par la suite si les nouvelles équipes ne sont pas en accord avec les propositions votées.

Il donne quelques précisions sur certaines dépenses :

- **Les cotisations** : le syndicat de gestion du SCOT est créé. La cotisation devra donc être payée en 2008 (rappel : 1€ par habitant). Les cotisations du Pays n'augmentent pas.
- **UNSS** : prévision de 1000 €. La subvention n'a pas été versée en 2007, car elle n'a pas été sollicitée. Cependant, il semble important de soutenir cette action, c'est pourquoi un montant de 1000 € a été reporté.

- **Vitruve** : le dispositif devait prendre fin en mars 2008. le Conseil Général a accepté de poursuivre son soutien à l'embauche d'agents de développement touristique sur le Pays Lunévillois pour 6 mois supplémentaire dans la mesure où une réflexion est menée sur la pérennisation des emplois.
  - **Coopération avec le Mali** : J.M. GRAVIER rappelle qu'en 2007, 2 missions Nord-Sud et 1 mission Sud-Nord ont été organisées. Il précise que sur les 4 années passées, l'action « Mali » a représenté une dépense à la charge de la communauté de communes d'environ 3 000 €, soit 0,70d'euros par habitant.  
Pour 2008, un montant de 17 200 € est proposé : 4000 € sont des dépenses relatives à la mission de décembre 2007 ; 7 200 € concernent le travail d'Amélie MOUCHETTE au Mali et 10 000 € pour les actions 2008. Il est proposé d'organiser 2 missions cette année:
    - une première de 2 personnes, fin avril, début mai pour faire le point avec Amélie et rencontrer les partenaires. Virginie CONTAL qui reprendra le dossier après les élections aura besoin de s'y rendre pour mieux appréhender l'action, accompagnée d'un élu (*a priori* Pierre MANGEOLLE). Le budget de cette mission est estimé à 3000 / 3500 €.
    - une seconde plus étoffée en fin d'année avec les nouveaux élus. Il précise que l'action Mali n'obère pas les financements d'autres actions puisque ces dépenses sont prises sur la CDL 2006.
- Jean-Marie GRAVIER remercie particulièrement Carole BEGEL pour le travail effectué sur cette action.

D. LOPPION demande si les permanences de l'Espace Info Energie sont gratuites.

Le financement est assuré par le budget du Pays et donc inclus dans la cotisation globale que chaque communauté de communes paie.

R. VUILLAUME demande si les 30 000 € de cotisations sont toujours bien utiles, notamment concernant la mission locale. La Mission Locale intervient sur l'ensemble du Lunévillois. Elle offre un accompagnement aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté. En 2006, 77 jeunes ont bénéficié d'un accueil par la référente de notre secteur.

Denis FERRY s'interroge sur le fonctionnement du Pays et demande à quoi cela sert.

F. GENAY répond qu'un projet est en train de se concrétiser : la pépinière d'entreprise.

Le Pays permet également de bénéficier de fonds, notamment européens (par le GAL Leader) auxquels le territoire ne pourrait accéder sans cette structure. Un bilan sera demandé sur l'effet levier du Pays.

**Délibération n°05/2008 : Vote du budget primitif 2008**

***Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2008 ;***

***Investissement :***

***Dépenses :*** 195 642 €

***Recettes :*** 179 972 €

***Fonctionnement :***

***Dépenses :*** 315 800 €

***Recettes :*** 406 945 €

***Pour rappel budget total :***

***Investissement :***

***Dépenses :*** 197 642 €

***Recettes :*** 197 642 €

***Fonctionnement :***

***Dépenses :*** 326 605 €

***Recettes :*** 415 012 €

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**6) Compte Administratif des ordures ménagères 2007**

F. GENAY présente les dépenses et les recettes relatives au budget « ordures ménagères » 2007.

Il précise que la recette supérieure de 17 000 euros au chapitre « recouvrement » correspond pour 12 000 euros à la facturation des professionnels et pour 6 000 euros à l'augmentation de la population.

R. VUILLAUME demande s'il est possible d'avoir les tonnages collectés à la déchetterie de la Communauté de Communes du Lunévillois.

La déchetterie ne dispose pas de système de pesée systématique. Seuls les déchets des professionnels sont pesés si leur volume estimé est supérieur à 2m<sup>3</sup>.

Par contre, F. GENAY précise que le tonnage des déchets encombrants a diminué de 1/3.

**Délibération n°06/2008 : Compte Administratif 2007 / Ordures ménagères**

*L'assemblée délibérante, vote le Compte Administratif de l'exercice 2007 et arrête ainsi les comptes :*

**Investissement :**

<i>Dépenses :</i>	<i>Prévues :</i>	<i>40 455,00</i>
	<i>Réalisées :</i>	<i>36 517,18</i>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>0</i>

<i>Recettes :</i>	<i>Prévues :</i>	<i>40 455,00</i>
	<i>Réalisées :</i>	<i>27 200,00</i>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>11 580,00</i>

**Fonctionnement :**

<i>Dépenses :</i>	<i>Prévues :</i>	<i>374 575,00</i>
	<i>Réalisées :</i>	<i>353 467,67</i>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>0</i>

<i>Recettes :</i>	<i>Prévues :</i>	<i>405 185,00</i>
	<i>Réalisées :</i>	<i>425 142,22</i>
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>0</i>

*Résultat de clôture de l'exercice :*

<i>Investissement :</i>	<i>- 9 317,18 €</i>
<i>Fonctionnement :</i>	<i>71 674,55 €</i>
<i>Résultat global</i>	<i>62 357,37 €</i>

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**7) Affectation des résultats de l'exercice « Ordures ménagères ».**

**Délibération n°07/2008 : affectation des résultats / Budget ordures ménagères**

*Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GRAVIER, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, le 12 février 2008,*

*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,*

*Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007*

*Constatant que le compte administratif fait apparaître :*

<i>- un excédent de fonctionnement de :</i>	<i>3 648,72 €</i>
<i>- un excédent reporté de :</i>	<i>68 025,83 €</i>

*Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 71 674,55 €.*

<i>- un déficit d'investissement de :</i>	<i>9 317,18 €</i>
<i>- un excédent des restes à réaliser de</i>	<i>11 580,00 €</i>

*Soit un excédent de financement de : 2 262,82 €.*

*Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2007 comme suit :*

<i>Résultat d'exploitation au 31/12/2007 : EXCEDENT</i>	<i>71 674,55 €</i>
<i>Affectation complémentaire en réserve (1068) :</i>	<i>0 €</i>
<i>Résultat reporté en fonctionnement (002)</i>	<i>71 674,55 €.</i>

<i>Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT</i>	<i>9 317,18 €.</i>
--	--------------------

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**8) Budget Primitif « Ordures Ménagères » 2008**

F. GENAY présente le Budget Primitif 2008 des ordures ménagères.

Il précise que cette année une dépense de 17 736 € est programmée pour la réalisation de 2 plates-formes de déchets verts (communes de Seranville et Haudonville).

**Délibération n°08/2008 : Vote du budget « ordures ménagères » 2008**

**Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean-Marie GRAVIER, vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2008 ;**

**Investissement :**

**Dépenses :** 27 053 €  
**Recettes :** 15 473 €

**Fonctionnement :**

**Dépenses :** 386 000 €  
**Recettes :** 423 574 €

**Pour rappel budget total :**

**Investissement :**

**Dépenses :** 27 053 €  
**Recettes :** 27 053 €

**Fonctionnement :**

**Dépenses :** 386 000 €  
**Recettes :** 423 574 €

**Délibération adoptée par :**

- 31 voix pour
- 1 abstention : M. GEOFFROY (Moriviller).

## **9) Projet de territoire 2008-2014**

Le projet de territoire a été envoyé en même temps que les invitations.

Il est proposé un fonctionnement en 12 groupes (cf. schéma en page 5 du document) organisés autour des 3 axes de développement. L'envoi des comptes-rendus ne sera effectué qu'aux seuls membres des groupes de travail et non plus à l'ensemble des membres des groupes composant l'axe de développement. Les comptes-rendus sont disponibles sur le site Internet et seront également transmis aux mairies afin qu'elles constituent un dossier de référence.

P. BURGAIN constate que la réflexion sur la création d'un lieu culturel a été supprimée. Cela représente, selon lui, un retour en arrière par rapport à l'affirmation de la nécessité d'un tel équipement sur le territoire. Il souhaiterait voir apparaître, en lieu et place de « définition des modalités de diffusion de l'identité culturelle de la Mortagne », le titre « équipement et diffusion culturels en milieu rural ».

La fiche « faciliter les regroupements de services » est sans doute trop dense, dans la mesure où elle regroupe la réflexion sur la maison des services, la maison médicale et l'intégration du SIVOM.

Il serait plus pertinent de mettre la réflexion sur le SIVOM dans une fiche à part entière.

D. LOPPION trouve que la fiche « équipement d'un gymnase » se focalise essentiellement sur le gymnase de Gerbéviller.

D. GERARDIN fait remarquer que cet équipement est déjà saturé et qu'il est nécessaire d'élargir la réflexion sur un nouvel équipement.

D. FERRY remarque que l'on parle de maison de services mais demande si les professionnels sont demandeurs d'une telle structure.

J.M. GRAVIER répond que les professionnels sont bien conscients qu'il y aura un besoin d'ici 10 ans mais qu'à l'heure actuelle, ils se sont organisés et le besoin est essentiellement l'installation d'un médecin, notamment sur Magnières.

R. VUILLAUME remarque qu'il n'y a pas d'action autour de l'accueil périscolaire. Cette thématique a été mise en thème de veille pour le moment n'étant pas de la compétence directe de la communauté de communes.

D. LOPPION demande si la réflexion sur la pertinence du périmètre et donc un travail sur son évolution ne devrait pas faire l'objet d'une fiche-action dans la mesure où cette réflexion devra sans doute être menée par les futurs élus.

J.M. GRAVIER estime que cela est indépendant du projet de territoire. Cela relève plus d'une évolution intercommunale, qui risque d'ailleurs de perturber l'actuel projet de territoire.

F. GENAY pense que les nouvelles équipes devront d'abord s'approprier le territoire actuel avant de lancer une réflexion sur l'évolution du périmètre.

#### 10) Dossier « culture »

---

Vincent LETICHE présente le projet de l'association des amis de l'Orgue de Gerbéviller. Celle-ci propose 5 concerts d'orgue à l'église de Gerbéviller d'avril à décembre. Le montant global est de 4 168,44 €.

Le groupe « culture » propose de soutenir cette action à hauteur de 40 %, soit une subvention de 1 667,37 €.

**Délibération 09/2008 : SUBVENTIONS CULTURE – PROGRAMME 2008**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de financer sur fonds propres les actions culturelles proposées par le groupe de travail « culture », soit :*

<i>Manifestation</i>	<i>Porteur du Projet</i>	<i>Dates</i>	<i>Subvention proposée</i>
<i>Concert d'Orgues</i>	<i>Les Amis de l'Orgue de Gerbéviller</i>	<i>D'avril à décembre</i>	<i>1667,37 €</i>

*Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### 11) AGIR SPORT

---

J.M. GRAVIER informe que l'action Agir Sport continue cette année. Pour la mettre en oeuvre, il est nécessaire de signer des conventions avec les clubs et les associations proposant des activités d'une part et avec les communes extérieures à la Communauté de Communes de la Mortagne, d'autre part.

**Délibération n°10/2008 : CONVENTION AGIR SPORT AVEC LES CLUBS ET ASSOCIATIONS**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec les clubs et les associations proposant aux enfants des activités dans le cadre de l'opération « AGIR SPORT 2008 » (convention jointe)*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°11/2008 : CONVENTION AGIR SPORT / COMMUNES EXTERIEURES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec les communes extérieures à la Communauté de Communes de la Mortagne afin que les enfants puissent accéder aux activités AGIR SPORT 2008. (convention jointe)*

*Une participation de 1 € par habitant pour l'année 2008 leur sera demandée pour l'accès aux activités.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### 12) Convention avec le collège pour le transport « piscine »

---

Le collège nous a sollicité, comme chaque année, pour la prise en charge du transport conduisant les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> à la piscine de Rambervillers.

R. VUILLAUME demande s'il est possible que d'autres écoles de la Communauté de Communes de la Mortagne bénéficient du même service.

D. LOPPION répond que cela implique de proposer ce service à toutes les écoles du territoire.

**Délibération n°12/2008 : Financement du transport des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> à la piscine de Rambervillers**

*Le collège de Gerbéviller a sollicité la Communauté de Communes de la Mortagne afin de prendre en charge le transport des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> à la piscine de Rambervillers pour l'année scolaire 2007/2008.*

*Après en avoir délibéré et afin de permettre la mise en place de cette action, le Conseil Communautaire accepte :*

- de financer à hauteur de 1 000 € le transport jusqu'à la piscine de Rambervillers,*
- de signer une convention avec le Collège Eugène François de Gerbéviller (document joint)*

*Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**13) Convention avec Ecofolio**

F. GENAY présente la convention Ecofolio permettant d'obtenir une subvention en fonction du tonnage des revues non sollicitées qui sont collectées par la Communauté de Communes de la Mortagne. Cette convention n'entraîne pas de modification dans l'organisation du système de tri de notre collectivité.

**Délibération n°13/2008 : signature de la convention Ecofolio pour une subvention sur le tonnage des revues non sollicitées**

*Après présentation de la convention par le 1<sup>er</sup> Vice-Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, autorise le Président à signer la convention avec Ecofolio permettant de recevoir une subvention sur le tonnage collecté des revues non sollicitées (convention annexée à la présente délibération).*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**14) Questions diverses**

❖ *Programme « embellissement des communes »*

J. VIRIAT présente le programme d'animation élaboré par le groupe de travail « embellissement des communes » (document transmis aux communes) :

- Formation à la plantation d'osiers à Remenoville (1<sup>er</sup> mars à 13h30)
- Formation taille des fruitiers et valorisation des fruits à Remenoville (15 mars à 13h30)
- Démonstration de plantation de vivaces à Mattexey (29 mars à 9h)
- Ateliers de travail : jardins et fleurissement à Gerbéviller (18 avril à 20h)
- Visites des serres municipales de Nancy (9 mai. Départ à 13h de Gerbéviller)
- Visite du jardin de Gondremere (4 juin. Départ à 12h45 de Gerbéviller)

A. FERRY demande si la formation à la taille est ouverte aux employés communaux.

J. VIRIAT répond que les employés communaux recevront, comme l'année dernière, une invitation pour participer à cette formation.

❖ *Formation aux nouveaux élus*

D. LOPPION demande s'il est possible d'organiser une formation sur différents thèmes (urbanisme, gestion communale...) à l'intention des nouveaux élus.

J.M. GRAVIER informe que l'association des maires de Meurthe-et-Moselle est en train d'élaborer un programme de formation à destination des nouveaux élus. Il est possible de voir avec elle, si elle peut organiser des sessions décentralisées.

L. GELLENONCOURT répond que c'est également l'esprit du plan de formation « habitat » qui organise les sessions de formation et de sensibilisation sur le territoire de la Mortagne.

❖ *Echéances électorales*

J.M. GRAVIER informe qu'un courrier, conjoint avec le SIVOM, sera transmis à l'ensemble des communes précisant le nombre de délégués pour la communauté de communes, le SIVOM et le Syndicat des Eaux.

Il sera demandé à chaque maire élu de mettre le nom de chaque délégué sur les invitations à la première réunion de ces structures. Les communes nous communiqueront ensuite les délibérations désignant leurs délégués.

\* \*  
\*

### **Discours de J.M. GRAVIER**

*« Je remercie l'ensemble des conseillers communautaires pour le travail réalisé et leur assiduité. Il m'a été agréable de travailler avec vous tous. Je remercie particulièrement les membres du Bureau et les Vice-Présidents ainsi que les membres des groupes de travail, là où les idées émergent et où le travail se fait. Je remercie également les collaborateurs de la Communauté de Communes de la Mortagne actuels et anciens (notamment Carole et Amélie).*

*J'aurais souhaité que la communauté de communes ait un territoire plus vaste et je regrette que le territoire Euron-Mortagne n'ait pas pu se faire. Nous aurions pu faire du bon travail avec le Bayonnais et ce territoire avait un intérêt financier pour mener des projets structurants.*

*Le développement est avant tout une histoire d'hommes et de temps.*

*De nombreuses actions ont été menées sur le territoire dont l'action « Mali » qui donne une reconnaissance à notre structure au-delà de notre territoire (à l'échelle du Pays, du département et de la région).*

*Le fait d'avoir été retenu pour l'expérimentation « développement durable » prouve que la Communauté de Communes de la Mortagne est reconnue comme une structure capable de mener des actions différentes.*

*Je suis heureux d'être allé au bout du mandat, même si l'année 2007 n'a pas été facile. Les décisions prises sont aujourd'hui positives. Les personnes qui nous entourent sont compétentes.*

*De nombreux défis restent à relever dans différents domaines : le développement durable dans lequel la Communauté de communes s'est engagé ; la maison des services et l'évolution de la structure pour pérenniser les actions en cours (action « Mali » notamment ») et engager des projets plus structurants.*

*Je souhaite, à ceux qui continuent leur engagement au service des autres en sollicitant un mandat auprès des électeurs, pleine réussite. Je souhaite une nouvelle équipe soudée, travaillant dans un climat serein, des hommes et des femmes tolérants et ouverts aux autres, qui permettent de construire un projet fort.*

*Je souhaite également à ceux qui arrêtent, beaucoup de bonheur et de satisfaction dans leur nouveau statut. Qu'ils puissent être utile d'une autre façon.*

*Je souhaite « bon vent » à la Communauté de Communes de la Mortagne, qu'elle soit capable d'apporter le service que les habitants attendent d'elle, dans sa forme actuelle ou avec d'autres pour être plus efficace.*

*Merci encore pour la confiance que vous m'avez témoigné pendant ces 4 ans. »*

**Prochain Conseil Communautaire :**

**le 3 avril 2008 à 20h30 à Gerbéviller**

A Gerbéviller le 19 février 2008  
Le Président,

Jean-Marie GRAVIER

**Destinataires du compte-rendu :**  
- membres du Conseil Communautaire